

Au Guatemala, il existe une population autochtone estimée à plus de 6 millions de personnes, soit 60% de la population totale. Les principaux groupes ethniques sont les suivants : Achi', Akateco, Awakateco, Chalchiteco, Ch'orti', Chuj, Itza', Ixil, Jacalteco, Kaqchikel, K'iche', Mam, Mopan, Poqomam, Poqomchi', Q'anjob'al, Q'eqchi', Sakapulteco, Sipakapense, Tektiteko, Tz'utujil, Uspanteko, Xinka et Garifuna.

Le pays est toujours dépourvu d'une base de données statistiques distincte sur les peuples autochtones, et en particulier sur les femmes autochtones. Le Rapport sur le développement humain de 2008 note que 73% des autochtones vivent en situation de pauvreté dont 26% dans l'extrême pauvreté, comparativement à 35% de non autochtones vivant en situation de pauvreté (dont seulement 8% dans l'extrême pauvreté). Pourtant, le taux de participation économique des peuples autochtones à l'économie du pays est de 61,7%, tandis qu'il atteint 57,1% pour les non autochtones.

Le Guatemala a ratifié la Convention 169 de l'OIT en 1996, et en 2007 le pays a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



15 ans après la signature des accords de paix

Les Accords de paix signés en décembre 1996, qui ont mis fin à 36 ans de guerre civile, ont suscité des attentes de la part de la société guatémaltèque quant à l'existence d'une réelle volonté politique de tous les acteurs sociaux de construire un modèle de développement plus équitable, intégrateur et durable. L'un des accords proposait, en particulier, des lignes directrices pour surmonter les causes du racisme, de la discrimination, de l'exclusion et du retard social subi par les peuples autochtones. Il mettait un accent particulier sur la reconnaissance de leurs droits sociaux et culturels. En 15 ans, il y a eu quelques progrès comme la création de la Commission contre la discrimination et le racisme (CODISRA), un organisme pour la Défense des femmes autochtones, la Loi sur les langues mayas, les programmes proposés par la Direction de l'éducation interculturelle bilingue du Ministère de l'Education (DIGEBI) et certains programmes spécifiques pour soutenir le développement comme le Fonds de développement autochtone (FODIGUA) et

plusieurs commissions gouvernementales spécifiques pour répondre aux problèmes liés aux peuples autochtones. Cependant, à en juger par les indicateurs socio-économiques, ces initiatives ne modifient pas du tout la structure de l'État mono-ethnique. La situation des peuples autochtones quant à elle, continue d'afficher un décalage profond par rapport au reste de la société guatémaltèque.

Le régime politique de ces quatre dernières années, qui vient de s'achever, a été présenté comme le « gouvernement à la face Maya » et a proposé de mettre en œuvre diverses actions en faveur des peuples autochtones. Mais les actions ont été davantage populaires et décoratives. En effet, la reconnaissance des droits collectifs a très peu progressé. Au lieu de cela, l'évaluation montre qu'une attention limitée a été prêté aux questions fondamentales et que certaines questions litigieuses ont été réglées au détriment des droits des peuples autochtones, comme cela s'est produit lors des expulsions violentes de villageois qui protestaient contre des projets miniers et l'expansion des grandes monocultures industrielles.

Par conséquent, les célébrations des 15 ans des Accords de paix, sont passées inaperçues auprès des organisations autochtones et paysannes. Elles ont une nouvelle fois été témoins de la réponse insuffisante donnée à leurs demandes et continueront à être sceptiques sur les promesses électorales faites en leur nom.

L'utilisation du vote autochtone dans le processus électoral

Durant la campagne électorale de 2011, l'un des principaux objectifs des partis politiques en lice a été de capter l'électorat des populations autochtones. Plusieurs organisations sociales se sont également alliées à cette initiative, avec le soutien de la coopération internationale, et appelaient les populations autochtones à « voter consciemment ». De fait, plus de la moitié de l'électorat est composé des communautés autochtones, raison pour laquelle il était important d'encourager leur participation au scrutin. L'intérêt pour ce vote autochtone a conduit certaines organisations politiques à s'occuper de l'inscription des autochtones sur le registre électoral. D'autres ont fait campagne dans les langues autochtones et certains ont également inclus des figures notables comme candidats à des postes politiques, dans le but d'attirer des votes. De fait, il y a eu deux candidates autochtones, l'une briguaît la présidence et l'autre la vice-présidence. Les messages de la campagne n'ont pas proposé de contenus spécifiques d'intérêt pour les peuples autochtones, au-delà des offres récurrentes pour lutter contre la pauvreté, la faim, de meilleurs salaires et la réduction des prix des biens de consommation de base. Tous ont éludé les questions centrales comme le respect des territoires autochtones, la reconnaissance des langues mayas, la protection du patrimoine culturel autochtone, et *a fortiori*, le renforcement des droits d'autodétermination et de consultation.

Cependant, il est estimé que plus de 60% de la population autochtone apte à voter s'est rendue aux urnes, mais face à l'absence de propositions représentatives, le vote autochtone a été dilué dans les diverses options politiques, reflétant l'absence d'une approche politique qui répond à leurs demandes¹. La seule entité politique qui a déclaré représenter la population autochtone a à peine obtenu 3% des votes. Au total, seuls 18 des 158 députés élus au Congrès sont autochtones, dont seulement 4 sont des femmes. La difficulté à faire avancer les questions autochtones dans l'agenda législatif est que ces députés représentent les intérêts partisans qui se sont avérés être étrangers aux préoccupations des autochtones. En effet, durant la législature de 2008-2011, plus de 10 projets de loi proposés par les organisations autochtones ont été classés et n'ont jamais atteint la plénière du Congrès. Seul un représentant autochtone figure au sein du cabinet présenté

par le nouveau gouvernement, qui sera au pouvoir sur la période 2012-2015. Il sera chargé du Ministère de la Culture, entité qui est traditionnellement considéré comme un lot de consolation pour les autochtones qui soutiennent le parti politique gagnant.

La criminalisation des mouvements sociaux et la répression gouvernementale

L'année 2011 a montré à quel point les forces au pouvoir sont en mesure de défendre les intérêts des groupes dominants, en réprimant les mouvements autochtones et paysans quel que soit le coût en vies humaines. Un des cas les plus connus a été la violente expulsion souffert par des centaines de familles de Mayas Q'eqchi', dans la vallée du Polochic, département d'Alta Verapaz. Depuis le mois de mars 2011, plusieurs familles qui occupaient des terres qui leur appartiennent historiquement, ont commencé à être réprimées afin qu'elles quittent ces terres que la compagnie sucrière *Chabil Utzaj*, désormais détenue par le Groupe Pellas du Nicaragua, réclament comme étant siennes. La compagnie, qui a récemment installé une plantation de canne à sucre dans la région, a pris possession de plusieurs grandes exploitations, et prétend détenir des documents légaux, même s'il existe des doutes quant à leur authenticité. Au mois de mai, un contingent composé d'agents de la Police nationale civile et de mercenaires recrutés par l'entreprise ont fait une violente irruption pour expulser les familles de ces terres, détruisant au passage les maisons, les biens ménagers, les outils, les produits alimentaires, les cultures de centaines de familles autochtones et causant la mort d'un paysan. Comme cela s'est fréquemment produit dans le pays, des propriétaires apparaissent brusquement sur les terres ancestrales des peuples autochtones, en utilisant des documents apparemment légaux et en mobilisant les forces de l'ordre public pour expulser les résidents locaux, tout cela au nom de la défense de la propriété privée et en criminalisant la lutte et la résistance social².

L'expansion de grandes plantations en monoculture à des fins de production, principalement de biocarburants, génère un fort accaparement des terres. Ce dernier affecte les territoires autochtones, en particulier les départements d'Alta Verapaz, d'Izabal et du Petén, augmentant ainsi les conflits fonciers qui ont caractérisé ces régions. Les grands propriétaires profitent des programmes de régularisation des terres qui ont été conçus pour offrir une plus grande sécurité juridique aux petits propriétaires. Les petits exploitants qui possèdent des titres fonciers individuels, généralement des autochtones analphabètes et pauvres, sont poussés par différents subterfuges à vendre leurs terres aux grands propriétaires. Ces derniers les destinent ensuite à la production à grande échelle d'huile de palme, de canne à sucre et de bétail.

Les projets d'extraction des ressources dans les territoires autochtones: entre résistance et mesures de précaution

Suite aux mesures de précaution que la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a recommandé à l'État du Guatemala en 2010 concernant le fonctionnement de la mine de métaux de l'entreprise transnationale Goldcorp dans le département de San Marcos, la compagnie minière et le gouvernement ont mobilisé leurs agents politiques pour faire annuler ces mesures. Compte tenu des preuves présentées par les communautés affectées, la CIDH avait recommandé la suspension des activités minières, la décontamination des eaux et le traitement des problèmes de santé des habitants touchés par la pollution. En juillet 2011, la Commission présidentielle des droits de l'homme du Guatemala a demandé à la CIDH de modifier le contenu de son rapport, en faisant valoir que des études techniques avaient été menées pour déterminer qu'il n'y avait pas de pollution de l'eau ni de dommages à la santé des résidents locaux, et pour affirmer également que le gouvernement avait assumé la responsabilité de prendre en charge les 18 communautés qui

avaient signalé avoir été touchées. En effet, en décembre 2011, la CIDH a émis une nouvelle résolution qui adoucit les mesures de précaution émises antérieurement. Au lieu de la suspension de l'exploitation minière, la Commission recommande des mesures pour garantir l'accès à l'eau potable et pour veiller à ce qu'elle ne soit pas contaminée par les activités minières. Bien que cette modification des mesures de précaution démontre le succès du *lobbying* politique de Goldcorp et du gouvernement, les organisations autochtones locales restent fermes sur leur demande de fermeture de la mine, ce qu'il considère comme un droit inaliénable, étant donné que ces activités menacent les droits collectifs que les peuples autochtones possèdent sur leurs territoires ancestraux. Lors de la dernière campagne électorale, cette question a été abordée uniquement en termes d'augmentation des redevances que la compagnie verse à l'État, qui s'élèvent actuellement à 1%.

En parallèle, les organisations communautaires du peuple Maya Ixil, l'un des plus touchés par les génocides perpétrés durant la guerre civile, se sont activement mobilisées pour protester contre l'installation d'un barrage hydroélectrique en cours de construction par la société italienne Enel, sur leur territoire ancestral. Entre janvier et mai 2011, des résidents du peuple Ixil ont bloqué le passage de camions transportant des matériaux de construction pour le barrage, barrage qu'ils ont levé après que les représentants de l'entreprise acceptent de dialoguer avec les autorités ancestrales. Les Ixils exigeaient la reconnaissance de leurs droits territoriaux sur les rivières et les montagnes qui seraient utilisés pour le barrage et, plus précisément, que 20% de l'électricité produite soit mise au service de projets de développement du peuple Ixil. Dans un premier temps, Enel était d'accord pour dialoguer et appuyer ces demandes, à la condition que le passage soit ouvert à leurs camions. Cependant, l'entreprise s'est très vite rétractée et au lieu de cela a offert des petits cadeaux déguisés en projets de développement, et a même proposé de faire venir des techniciens italiens pour enseigner « la voie vers le progrès ». Dans le même temps, les Ixils ont commencé à subir des actes de répression à l'encontre de leurs membres, en particulier contre les femmes, ce qui a aussitôt suspendu le dialogue face à l'évidente réticence de l'entreprise à négocier.

L'initiative visant à réglementer les processus de consultation communautaire

Compte tenu de la prolifération des consultations communautaires autour de projets d'extraction sur les territoires autochtones, le gouvernement a décidé de les réglementer en mettant en avant l'argument présumé de leur donner une reconnaissance juridique. Jusque-là, le gouvernement disait ne pas pouvoir reconnaître la validité de ces consultations parce qu'elles n'avaient pas suivi un processus légal prouvant leur validité en termes d'exercice de la libre expression démocratique. Pour remédier à cette situation et avec l'appui d'experts de l'Organisation internationale du Travail, le gouvernement a préparé un « *Règlement pour le processus de consultation de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants* ». Le document a été soumis aux peuples autochtones le 24 février 2011, en leur fixant 30 jours pour qu'ils soumettent leurs commentaires par écrit et en espagnol. La façon unilatérale et sans consultation dont ce règlement a été préparé montre, une fois de plus, la manière autoritaire avec laquelle l'État a traité les populations autochtones.

Le règlement établit une commission composée de divers organismes gouvernementaux, mais ne tient pas compte de la représentation réelle au sein des autorités ancestrales des peuples autochtones.

Dans sa réaction à ces faits, le Rapporteur spécial James Anaya a manifesté que:

*(le) texte actuel présente de sérieuses limites et des lacunes en ce qui concerne les éléments essentiels de l'obligation de l'État à consulter les peuples autochtones, tels que définis par la Convention 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres instruments internationaux contraignants pour le Guatemala, ainsi qu'en ce qui concerne le développement de la jurisprudence des organes et mécanismes internationaux des droits de l'homme*³.

Tenter de réglementer le droit que possède les peuples autochtones à décider librement des mégaprojets sur leurs terres, « est une grossière manipulation afin de n'inclure uniquement les acteurs qui ont accès à la proposition, car ils parlent et lisent le castillan, mais laisse de côté la majorité autochtone, rurale et analphabète »⁴.

Face à une opposition généralisée, la Cour constitutionnelle du Guatemala a statué en octobre 2011 en faveur de la suspension définitive des discussions sur cette proposition de règlement des consultations communautaires.

La demande d'auto identification au Registre national des personnes

Face aux plaintes constantes sur la discrétion avec laquelle les fonctionnaires déterminent l'origine ethnique des personnes, et en particulier des autochtones, l'Association guatémaltèque des maires et des autorités autochtones (AGAAI) a présenté en décembre 2011, à la Cour constitutionnelle (CC) une action d'inconstitutionnalité partielle de la Loi sur le registre national des personnes. En effet, elle considère que les droits des peuples autochtones sont bafoués, étant donné que lors du processus d'enregistrement, des critères qui ne sont pas valables sont employés pour déterminer les caractéristiques physiques des personnes et du groupe ethnique auquel ils appartiennent. Ces dernières années, les populations autochtones avaient dénoncé les abus des préposés au registre, qui déterminent, à leur bon vouloir, le groupe ethnique des personnes en fonction de leur apparence physique, leurs habits, la langue dans laquelle ils s'expriment, mais ne leur demandaient jamais de s'auto-définir ethniquement, ce qu'ils considèrent comme un acte de discrimination. Dès 2009, des représentants du peuple Xinca avaient signalé ces anomalies, mais les autorités avaient ignoré leurs plaintes.

Afin de faire progresser la solution à ce problème, quatre organisations autochtones (la Fondation Rigoberta Menchu Tum, l'Académie des langues mayas du Guatemala, l'Association guatémaltèque des maires et des autorités autochtones et la Commission présidentielle contre le racisme et la discrimination) ont installé en mai 2011, un comité technique avec le RENAP (*Registro Nacional de las Personas*) pour promouvoir un meilleur accueil de la population autochtone et pour que les agents et le personnel technique de cette organisation soient orientés sur la réalité multi-ethnique, multiculturelle et multilingue du pays.

Le processus de restitution des droits collectifs fonciers aux peuples autochtones

Suite aux pressions sur les territoires autochtones générées par les mégaprojets, diverses institutions académiques et des mouvements sociaux ont tenu plusieurs forums pour discuter des impacts de ces investissements importants sur la vie et les droits des peuples. À cet égard, et comme jamais auparavant, un nombre conséquent d'événements d'importance nationale et internationale a eu lieu dans différentes parties du pays, ce qui suggère que, progressivement, la question territoriale s'inscrit au programme des institutions académiques et des mouvements

sociaux en général.

Lié à cela, un acte mémorable et symbolique a également eu lieu, par lequel la municipalité de Palin dans le département d'Escuintla, a restitué les titres et les droits fonciers d'une exploitation communale à la communauté autochtone de Palin, qui appartient au peuple Maya Poqomam. Cet événement revêt une importance particulière, étant donné que de nombreuses municipalités ont usurpé les titres et les droits appartenant à l'origine aux peuples autochtones, provoquant ainsi de nombreux problèmes agraires qui continuent de prévaloir dans le pays. Cet exemple montre la méthodologie que les communautés autochtones peuvent suivre légalement pour obtenir la restitution de leurs droits fonciers, à un moment clé, étant donné que le relevé cadastral du pays est actuellement en cours de réalisation.

La négation du génocide et la vengeance militaire de l'après-guerre

Les élites au pouvoir et les militaires continuent à nier qu'il y a eu un génocide au Guatemala pendant la guerre civile. Malgré de nombreuses découvertes de communautés totalement dévastées, de massacres de villages entiers, de charniers clandestins et de listes interminables de morts et de disparus, la plupart d'entre eux appartenant à des peuples autochtones, une couverture toujours peu importante est donnée à cette partie de la sombre histoire du pays. Cependant, en 2011 les premières arrestations de hauts dirigeants militaires ont eu lieu, lesquels avaient, à l'époque, dirigé des actions répressives contre les civils.

Cependant, les anciens soldats se sont regroupés au sein d'une association d'anciens combattants, d'où ils ont commencé à accuser leurs homologues de la guérilla afin qu'ils soient également jugés, avec la claire intention de mettre fin aux procès contre les militaires. Mais au-delà de cela, beaucoup de chroniqueurs qui écrivent pour les principaux médias s'adonnent à la tâche de nier et de justifier la pratique de génocide contre la population autochtone, profitant de l'opportunité qu'ils pourraient avoir au moment de la mise en place en 2012 d'un nouveau régime gouvernemental dirigé par un ancien militaire.

Silvel Elias est professeur à la Faculté d'agronomie de l'Université de San Carlos de Guatemala et coordinateur du programme des études rurales et des territoires.

Source : IWGIA, *El Mundo Indígena* 2012.
Traduction de l'espagnol par Marike Michel,
membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine.

Références

1

http://cerigua.org/la1520/index.php?option=com_content&view=article&id=5658:elecciones-2011-una-nula-propuesta-electoral-a-favor-de-los-pueblos-indigenas-&catid=19:indigenas&Itemid=10

2 **Carol Zardeto, 2011:** El caso del Polochic. Es necesario pensar que clase de sociedad queremos. *El Periódico*, 26 août 2011: <http://elperiodico.com.gt/es/20110826/opinion/200039/>

3 <http://www.politicaspUBLICAS.net/panel/re/docs/732-2011-observaciones-relator-proyecto-reglamento-guatemala.html>

4 **Irmalicia Velásquez Nimatuj, 2011:** Reglamento de Consulta C160 (III), *El Periódico*, 14 mars 2011: <http://www.elperiodico.com.gt/es/20110314/opinion/192378/>

